

Procès-verbal
Conseil d'administration - Lundi 22 février 2016

Adhésion à Alternatiba 06

L'an deux mil seize, le vingt-deux février, les membres du Conseil d'administration du Conseil de développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur se sont réunis au centre social La Passerelle de Carros à partir de 16h30. Ils ont examiné le projet de délibération concernant l'adhésion à l'association Alternatiba 06 pour l'année 2016.

La réunion du Conseil d'administration était présidée par Mme. Françoise Simon, assistée d'une secrétaire de séance, Mme Nicole Trevet.

Il est rappelé :

- que les statuts de l'association adoptés le 23 juin 2010 et modifiés le 2 mars 2013 prévoient que « Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'association » ;
- que l'Assemblée générale ordinaire du 30 mai 2015 a régulièrement désigné les neuf membres du Conseil d'administration ;
- l'objet de l'association Alternatiba 06, dont notamment l'organisation du village des alternatives dans les Alpes-Maritimes au sein duquel le Conseil de développement tiendra un stand.

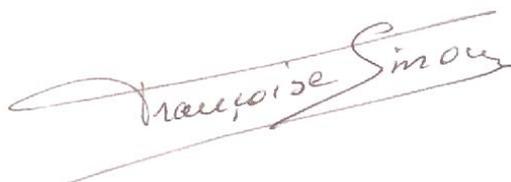
Délibération :

Le Conseil d'administration du Conseil de développement autorise l'adhésion à l'association Alternatiba 06 pour l'année 2016, pour la somme de 100 euros.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la présidente et la secrétaire de séance.

La présidente de séance
Françoise Simon



La secrétaire de séance
Nicole Trevet

